

TLM
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 36, Impasse Moucoumoucou
97310 KOUROU
808 497 390 RCS CAYENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-sept septembre,
A neuf heures,

La Société HOLDING MAMIE MIMI, Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 000 euros, ayant son siège social Pk 45 Route de la Pointe Combi, 97315 SINNAMARY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 933 203 556 RCS CAYENNE,

Représentée par Monsieur Thomas BEBRONNE, en sa qualité de gérant,

Associée unique de la société TLM,

En présence de Monsieur Thomas BEBRONNE, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Lecture du rapport du Président,
- Constatation de la démission de Monsieur Thomas BEBRONNE de son mandat de Président de la société et nomination de la société HOLDING MAMIE MIMI en remplacement,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Thomas BEBRONNE de son mandat de Président de la société à compter de ce jour, et décide de nommer en qualité de nouveau Président, en remplacement, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- La société HOLDING MAMIE MIMI, société à responsabilité limitée au capital de 3.000.000 euros, dont le siège social est situé Pk 4.5, route de la Pointe Combi à SINNAMARY (97315), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cayenne sous le numéro 933 203 556 RCS CAYENNE,

Représentée par Monsieur Thomas BEBRONNE, son Gérant,

La société HOLDING MAMIE MIMI aura, conformément à l'article 17 des statuts, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société dans ses rapports avec les tiers et notamment pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

La société HOLDING MAMIE MIMI, représentée à la réunion par son Gérant, Monsieur Thomas BEBRONNE, déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Présidente.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique, par Monsieur Thomas BEBRONNE, Président démissionnaire, ainsi que par la société HOLDING MAMIE MIMI en acceptation de ses fonctions.

La société HOLDING MAMIE MIMI

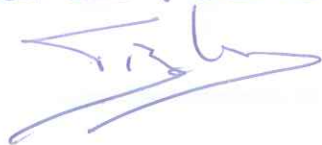
Représentée par son Gérant

Monsieur Thomas BEBRONNE

Associée unique

Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Bon pour acceptation des
fonctions de Présidente



Monsieur Thomas BEBRONNE

Faire précéder la signature de la mention « Bon pour démission de mes fonctions de Président »

Bon pour démission de
mes fonctions de Président

